

CONDITIONS D'UTILISATION CHÂTEAU 2

Informations diverses

- Horaire d'occupation des lieux : selon formulaire de réservation ;
- Aucun bruit incommode ne doit s'entendre de l'extérieur de la salle après 22h00 et en quittant les lieux ;
- Musique modérée autorisée ;
- Cette salle peut accueillir un maximum de 60 personnes ;
- L'espace est non-fumeur ;
- En cas d'utilisation de réchauds électriques, utiliser la rallonge spéciale à brancher à la cuisine ;
- Stationnement des véhicules : rue du Château et sur le parking Chaplin ;
- La connexion Wi-Fi n'est pas disponible.

Remise en état des lieux

- Balayage et évacuation de tous les déchets par vos soins. Des conteneurs (sacs officiels, verre, papiers/cartons) sont à disposition sur le Parking Chaplin. Il est interdit de les mettre dans les conteneurs privés du magasin d'alimentation ;
- Les déchets non recyclables doivent être évacués exclusivement au moyen de sacs officiels ;
- Le mobilier ne doit pas quitter les lieux et doit être remis dans la même disposition que lors de la réception de la salle ;
- La vaisselle doit être propre et rangée.

Contact pour la remise des clés et constat des lieux

Quelques jours avant la date de location, veuillez prendre contact avec :

- Concierge - Tél. 079/519.92.92

Défibrillateurs

Les manœuvres de réanimation, conjointement à l'utilisation d'un défibrillateur, augmentent les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque. Même si les ambulances et les SMUR sont tous équipés d'un défibrillateur, son usage avant l'arrivée des secours professionnels peut aider à sauver des vies. Aussi, la Municipalité a équipé les endroits suivants de ce type d'appareils :

- **Rue du Château 2 – Espace 24H/24 de la Banque Raiffeisen**
- **Ecoles de Corsier (entrée principale) à la rue du Collège 7**



Une signalétique - repérable au moyen du logo ci-contre – a été installée pour guider au mieux tout utilisateur potentiel de ces équipements.

Mesures COVID-19

Nous vous rappelons qu'il est impératif de faire **respecter les mesures qui seront en vigueur au moment de l'occupation**, ceci en raison de la lutte contre la propagation du COVID-19. **Cette réservation peut faire l'objet d'une annulation même le jour avant si de nouvelles restrictions devaient être annoncées par les autorités.**